

LE MOIS EN QUELQUES CHIFFRES

31

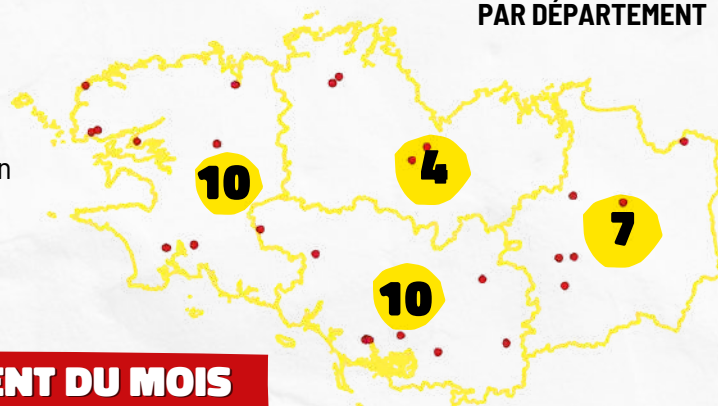
SIGNALEMENTS

dont **8** traitées - sentinelle outillée pour l'action

dont **6** traitées - autorité compétente informée

35

REFERENT·E·S



SIGNALEMENT DU MOIS



Locmaria-Plouzané (29)

Une sentinelle nous a alerté de cette pollution de l'eau dans la commune de Locmaria-Plouzané visible par la **forte concentration de fumier dans le ruisseau et l'odeur des effluents**.

Ce ruisseau mène directement à la rivière en aval, qui elle-même se jette dans les eaux de la mer au niveau de la plage de Porsmilin.

Le droit de l'environnement **interdit de déverser directement des effluents d'exploitations agricoles dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer** (art. R. 211-48 C. env.)

Un courrier a été envoyé aux services de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) et de la Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère (DDTM 29) pour les alerter de la pollution en cours.

ON PARLE DE SENTINELLES

➔ Pour consulter l'alerte: <https://www.sentinellesdelanature.fr/alerte/50211/>

Formation "Devenir référent·e Sentinelle" - Ploufragan, 23 avril

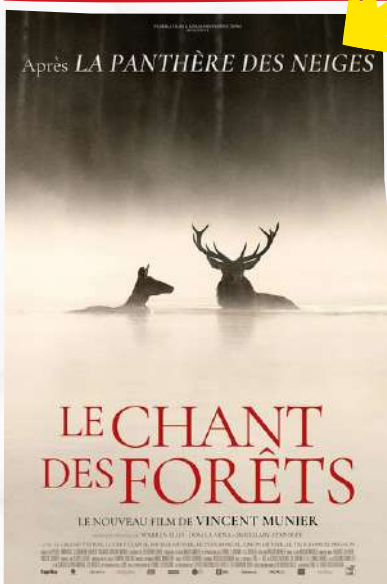
Sullyvan, chargé de l'animation régionale du réseau des Sentinelles de la Nature vous propose une formation sentinelles afin de découvrir les ressources de l'outil Sentinelles et d'approfondir le rôle de référent sentinelle. Au cours de cette journée, vous pourrez monter en compétences sur des atteintes à l'environnement, explorer des outils ressources, et échanger avec d'autres bénévoles. N'hésitez pas à vous inscrire: [formulaire d'inscription](#).

Ateliers locaux des sentinelles, prenez note des prochaines réunions !

Afin d'analyser les alertes reçues et de pouvoir les traiter collectivement en lien avec nos associations locales, participez aux réunions mensuelles qui se déroulent à Morlaix, Vannes et Rennes. **Plus d'infos:** <https://fne-bretagne.bzh/ateliers-locaux-des-sentinelles-de-la-nature/>



DES NOUVELLES DE FNE BRETAGNE



Ciné-débat à Acigné le 28 mars : projection du film "Le chant des forêts"

Dans le cadre de la **Journée internationale des forêts**, du 21 au 29 mars 2026, des centaines d'événements auront lieu partout en France afin de mettre en lumière le rôle vital des forêts pour la biodiversité, l'éducation à l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

A l'occasion de cette journée, **FNE Bretagne et le Cerf Vert Bretagne** vous emmènent dans les Vosges pour découvrir le documentaire "Le Chant des forêts" de Vincent Munier, véritable ode à la nature. La séance sera suivie d'un échange avec nos associations et d'un stand d'informations.

Invitée: **Dominique Pirio**, référente du dialogue forêt société de FNE et administratrice à L'ONF en tant que personne qualifiée environnement, experte du Groupe forêt bretonne de FNE Bretagne.

➔ Ou ? Cinéma Le Foyer, 2 Rue du Stade 35690 ACIGNE

➔ Quand ? samedi 28 mars, 18h-20h



AGIR FACE A la circulation des engins motorisés en dehors des voies CE QUE DIT LE DROIT ouvertes à la circulation

La circulation des engins motorisés peut porter atteinte aux milieux naturels, accentuer l'érosion des sols, dégrader la flore et les conditions de vie de la faune aquatique ou terrestre.

Le code de l'environnement interdit « **la circulation des véhicules à moteur(...) en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur** » (art. L. 362-1), sauf pour des véhicules utilisés pour une mission de service public, pour des motifs professionnels liés à l'exploitation des espaces agricoles ou forestiers et pour les propriétaires circulant sur leurs terrains. La pratique du hors piste sur les espaces naturels est interdite a contrario, les véhicules motorisés peuvent circuler sur toutes les voies et chemins ouverts à la circulation publique. **Le maire ou le préfet peuvent étendre par arrêté cette interdiction à certaines voies publiques pour des motifs de protection de l'environnement** (art. L. 2213- 4 et L.2215-3 du code général des collectivités territoriales). Le conducteur d'un véhicule motorisé circulant en violation de ces dispositions légales et réglementaires est puni par une peine d'amende de 5ème classe de 1500 euros pour le conducteur (art. R. 362-1 et R. 362- 2 du code de l'environnement). L'immobilisation du véhicule peut aussi être ordonnée. Les publicités photographiques montrant des scènes contraires à ces textes sont aussi réprimées (art. L. 362-4 et R. 362-3 du code de l'environnement).

POUR AGIR

Relevez les plaques d'immatriculations et si possible joignez un plan des lieux. Informez soit la mairie, soit les agents de l'OFB qui pourront intervenir pour verbaliser les contrevenants. Vous pouvez également alerter la gendarmerie. Informez l'association membre de FNE la plus proche en nous envoyant copie des courriers envoyés et reçus, et/ou en remplissant la fiche de signalement.

POUR EN SAVOIR PLUS: Consultez la [fiche pratique](#)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**RDV : Assemblée Générale de FNE BRETAGNE
le 14 mars à Loudéac.**

L'information environnementale fait-elle toujours l'objet de sources bien documentées ? Avec nos témoins, nous engagerons une discussion pour comprendre comment le travail journalistique s'appuie sur la connaissance de terrain, en lien avec nos associations de protection de la nature, souvent lanceuses d'alertes.

Avec

Anna Sardin, journaliste à Reporterre

Muriel Le Morvan, membre de Splann!

ancienne journaliste à France 3 Bretagne

Sylvie Luneau, journaliste à La Gazette des Communes

FNE Bretagne vous donne rendez-vous pour son assemblée générale le samedi 14 mars matin. L'occasion de revenir sur les actions menées au cours de l'année écoulée et sur les perspectives à venir.

La rencontre se prolongera l'après-midi avec un temps de dialogue entre les associations et des journalistes, afin d'appréhender la façon dont est traitée l'information environnementale dans les médias.

➔ **Autour d'une table ronde, nous explorerons la complémentarité qui existe entre le travail des journalistes et la connaissance du terrain des lanceurs d'alerte que peuvent être les associations militantes.**

[je m'inscris](#)

NOTRE AGENDA

- **14 mars:** Assemblée Générale de FNE Bretagne, Loudéac
- **25 mars, 16h-17h30:** Atelier local des Sentinelles d'Ille-et-Vilaine, MCE de Rennes (35000)
- **27 mars, 9h30-12h:** Atelier local des Sentinelles du Morbihan, maison des associations de Vannes (56000)
- **2 avril, 18h:** Webinaire des Sentinelles - Comment agir face à l'utilisation de pesticides ? **Je m'inscris**
- **3 avril, 14h-16h30:** Atelier local des Sentinelles du Finistère et des Côtes-d'Armor, Résam 2D de Morlaix (29600)

Vous êtes intéressé-e pour participer ou proposer des événements ? Vous avez des questions sur Sentinelles de la Nature ou simplement l'envie de rejoindre notre Réseau Sentinelles ?

N'hésitez pas à contactez Sullivan à sentinelles@fne-bretagne.bzh

Plus d'infos sur fne-bretagne.bzh/sentinelles

Retrouvez FNE Bretagne sur



Je signale sur Sentinelles

